

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2023)

Adopté

N° AS37

AMENDEMENT

présenté par
M. Simion, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de la souffrance psychique »

les mots :

« du mal-être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.